

MERCI



LA LETTRE
D'INFORMATION
DE LA FONDATION
ACTION ENFANCE

Anciennement Mouvement
pour les Villages d'Enfants
(MVE)

Fondateurs :
Suzanne Masson
Bernard Descamps

Éditorial

Toujours plus de projets

Tous les enfants des Villages ont effectué leur rentrée sans encombre. Nous souhaitons que cette année scolaire soit la plus sereine possible et veillons à ce que les enfants poursuivent leurs activités extrascolaires dans les clubs associatifs proches de leur établissement. La réussite scolaire de chacun est un enjeu de premier ordre pour la Fondation autant que l'épanouissement personnel qui passe par l'ouverture aux autres, notamment grâce à la pratique sportive régulière, aux rencontres culturelles, aux grands projets éducatifs tels que le Prix Littéraire de la Fondation et ACTION ENFANCE fait son cinéma.

Les chantiers de nos futurs EcoVillages d'Enfants et d'Adolescents progressent comme prévu en Gironde et en Touraine. Très prochainement pour Noël, les 54 frères et sœurs accueillis dans des logements provisoires à Sablons, près de Libourne, vont pouvoir investir leur nouvelle chambre de leur EcoVillage essentiellement construit en bois. Concernant la Touraine, où 53 enfants sont hébergés temporairement à proximité de leur futur EcoVillage de Chinon, un maître d'œuvre a été désigné afin de commencer les travaux au printemps 2022 pour une livraison du Village fin 2023.

D'autres établissements vont connaître de grandes transformations : le Village de La Boisserelle, en Seine-et-Marne, devenu vétuste, va être reconstruit sur site. Pour ce faire, neuf maisons modulaires vont être installées, au premier trimestre 2022, afin d'héberger les enfants le temps des travaux. Par ailleurs, le Village de Ballancourt-sur-Essonne, entame sous peu les travaux d'extension d'une chambre par maison afin que les six enfants qui y vivent aient chacun la leur. Quant au Village d'Amilly, dans le Loiret, une nouvelle maison d'accueil parents enfants sortira de terre d'ici fin 2022.

Un dynamisme, au bénéfice des enfants, que nous ne pourrions impulser sans votre engagement fidèle à nos côtés. Votre confiance et votre soutien nous permettent d'envisager l'avenir sereinement. Y compris dans les turbulences, comme en témoignent les images pleines de vie de l'album-photos que nous avons le plaisir de vous adresser.

L'ensemble des équipes de la Fondation et moi-même nous joignons aux frères et sœurs qui vous expriment toute leur gratitude.



Fondation reconnue d'utilité publique
Grandir en Village d'Enfants
et d'Adolescents

www.actionenfance.org



Pierre LECOMTE

Président de la Fondation ACTION ENFANCE



Témoignage

Une vie d'engagement

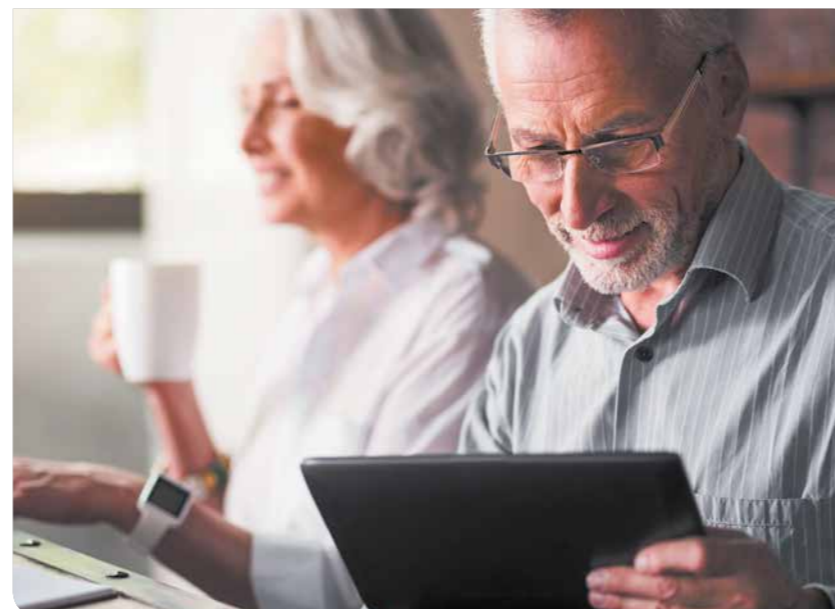
Pour Jeanne et Charles E., la famille est une évidence. Nés tous deux au sein d'une fratrie nombreuse, ils ont construit leur couple autour des valeurs qui soudent les êtres d'un même clan. Sans héritier direct cependant, ils ont décidé de transmettre leur patrimoine aux enfants qui manquent de soutien familial, grâce à un legs au profit d'ACTION ENFANCE.



« Nous avons entendu parler de votre action dès ses débuts, se souvient Jeanne, qui soutient par ailleurs bon nombre de missions humanitaires. Cela s'appelait le Mouvement pour les Villages d'Enfants. Le principe, original à l'époque, consistait à recueillir des frères et sœurs à l'abandon ou maltraités et les confier à des femmes qui s'occupaient de les éduquer. Ma mère donnait déjà à cette association quand j'avais 15 ans. Par la suite, votre structure a évolué, comme tout évolue dans la vie, et j'ai continué à soutenir votre action auprès des enfants car l'idée de Suzanne Masson, sa fondatrice, est restée intacte ». Jeanne E. a toujours cru aux valeurs de la famille, comme un ciment dans les joies et les peines de l'existence. Avec son mari, Charles, ils ont bâti leur couple sur l'attention portée aux autres. Les causes à défendre, même les plus petites, ont du prix à leurs yeux. « La protection de l'enfance blessée a été notre cheval de bataille, précise cet ancien avocat au regard bleu, éditorialiste dans un journal régional. Nous nous sommes engagés avec mon épouse à défendre l'enfance menacée car rien ne nous semble à la fois plus beau et plus fragile que l'enfance. »

Jeanne, ancienne documentaliste à la bibliothèque municipale de sa ville, en a rencontrés des enfants qui laissaient transparaître des brisures. L'ambiance des recherches documentaires, propice aux échanges feutrés, lui a montré parfois le visage d'une détresse infantile. Elle se souvient avoir conseillé des enfants déstabilisés par une situation familiale violente ou compliquée. « Je les sentais désemparés, décrit-elle, dépassés, sans savoir vers qui se tourner au point de se confier à une inconnue parce qu'elle prend le temps de les écouter. C'est terrible de savoir un enfant en détresse. J'en parlais à mon époux et nous tentions de trouver des solutions. »

Mus par la même passion, sans héritier direct, Jeanne et Charles E. ont décidé de prendre des mesures pour que leur engagement leur survive. Ils ont contacté Véronique Imbault, responsable des relations



Jeanne et Charles E.

testateurs et libéralités à la Fondation ACTION ENFANCE, et lui ont exposé leur projet de léguer la quasi-totalité de leurs biens au profit des frères et sœurs accueillis dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents. Ils ont donc rédigé, dans deux testaments distincts, leurs volontés qui, à l'image de leur vie, s'unissent et convergent. « Il nous tenait à cœur de donner un sens au devenir de notre patrimoine. Nous avons des neveux et des nièces à qui nous destinons des objets ou des meubles de famille mais le fruit d'une vie d'engagement, nous le réservons aux enfants qui n'ont pas de famille dont ils hériteraient. C'est pourquoi nous avons choisi la Fondation ACTION ENFANCE qui permet de les soutenir, moralement et concrètement, à tout moment de leur vie. Cela nous paraît tout simplement essentiel. »

RENCONTRE AVEC



Trois questions à Maître Virginie LAMPONE, notaire à Puteaux

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TRAVAILLEZ-VOUS AUX CÔTÉS DE LA FONDATION ACTION ENFANCE ?

Cela fait environ quatre ans que je suis de façon régulière les projets d'ACTION ENFANCE.

Il y a eu une réelle évolution entre les premiers temps où j'étais saisie uniquement pour la signature des dossiers et maintenant, grâce à la confiance mutuelle construite, j'interviens en jouant pleinement mon rôle de notaire qui est de conseiller et protéger afin de rendre les projets de la Fondation conformes à leurs attentes. La sécurité juridique est très importante pour ce type d'actions. Acquérir des terrains ou des biens immobiliers certes, mais pouvoir les aménager avec des constructions pensées pour le bien-être des enfants requiert d'avoir anticipé toutes les difficultés, notamment juridiques.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS LA MISSION DE LA FONDATION ACTION ENFANCE ?

La mission d'ACTION ENFANCE me paraît essentielle pour notre société. On ne répétera

jamais assez que les enfants en sont la clef. Des enfants que l'on a accompagnés, qui ont reçu autant d'attention et de soins qu'il est possible, ne seront pas en rupture avec la société et auront la volonté d'en devenir des éléments moteurs. Par ailleurs, il me semble que c'est un devoir essentiel de protéger les enfants qui sont généralement les premières victimes des drames de toutes sortes.

Il est toujours épanouissant de participer à des projets humains qui contribuent de façon active à l'amélioration de la société. Assister à la naissance de ces projets, c'est voir les dons des âmes généreuses s'implanter de façon durable dans la réalité.

QUE PENSEZ-VOUS DE SON DÉVELOPPEMENT ?

Le développement d'ACTION ENFANCE s'est accéléré ces dernières années, preuve que leurs actions sont perçues de façons très positives.

En Île-de-France, de grands appartements sont acquis en état futur d'achèvement. Ce choix présente l'avantage à la fois de servir les objectifs de la Fondation qui peut héberger ainsi plusieurs enfants avec leurs éducateurs et de satisfaire les promoteurs qui peinent parfois à vendre des surfaces pensées pour des familles nombreuses. En province des terrains sont acquis et des constructions adaptées y sont bâties, ce qui permet aux Communes de valoriser des emplacements et à la Fondation d'avoir l'espace nécessaire pour implanter des lieux propices à leurs actions. Les investissements faits par la Fondation sont réguliers et efficaces, et je suis heureuse de les assister afin que ces derniers soient pérennes et aussi efficaces que possible.

VOUS CONSEILLER



Véronique Imbault, responsable donations, legs et assurances-vie

Je veux gratifier la Fondation d'une partie de mon patrimoine, est-il préférable de le faire sous la forme d'un testament ou d'une assurance-vie ?

Les deux formes sont aussi efficaces. En résumé :

| Points communs | Différences | |
|---|--|--|
| | Testament | Assurance-vie |
| Bénéficiaire : désigner nommément : Fondation ACTION ENFANCE, 28 rue de Lisbonne, 75008 PARIS | Transmission : tout bien, quelle qu'en soit la nature : biens meubles, immeubles, bijoux, capital financier, etc. | Transmission : capital financier uniquement |
| Date d'effet : au jour du décès. Aucune déposition de vos biens n'est possible de votre vivant. Changement d'avis possible à tout moment | Perception : sous six mois à deux ans | Perception : sous un à trois mois |
| Fiscalité : 100% de votre patrimoine transmis à la Fondation ACTION ENFANCE est exonéré de droits de succession | | |

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-MOI : ☎ 01 53 89 12 44 (ligne directe) ✉ veronique.imbault@actionenfance.org

EXONÉRATION FISCALE

Les legs, donations et assurances-vie en faveur de la Fondation ACTION ENFANCE bénéficient d'une EXONÉRATION TOTALE des droits de succession et de donation.

Envie de transmettre

ACTION ENFANCE VOUS CONSEILLE Un engouement formidable

Les contraintes sanitaires de l'année passée nous ont permis d'innover dans nos moyens de communication. Pour maintenir nos liens, nous avons eu à cœur de vous proposer un nouveau rendez-vous annuel grâce à l'envoi d'une newsletter d'informations juridiques : **ACTION ENFANCE VOUS CONSEILLE**.

Votre formidable engouement et vos retours positifs sur cette publication nous vont droit au cœur, un grand MERCI ! Nombre d'entre vous ont été touchés par le témoignage de Nadine, de Poitiers, bienfaitrice et testatrice de notre Fondation⁽¹⁾.

Parce que maintenir les liens est pour nous essentiel, nous vous proposons avec ce numéro de notre lettre **MERCI** de découvrir en photos la vie de nos Villages d'Enfants et d'Adolescents au cours des années 2020 et 2021.

Entre confinement et liberté, les activités n'ont pas manqué. N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez !

Nous espérons vous revoir tous très vite lors de notre prochaine visite de Villages.

À bientôt !

⁽¹⁾ Si vous souhaitez être ajouté à notre liste de lecteurs et recevoir à l'avenir la newsletter **ACTION ENFANCE VOUS CONSEILLE**, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante :

vousconseiller@actionenfance.org



**Véronique Imbault, diplômée notaire,
responsable donations, legs et assurances-vie**

Ligne directe : 01 53 89 12 44

veronique.imbault@actionenfance.org

Fondation ACTION ENFANCE : 28 rue de Lisbonne - 75008 Paris

Directeur de la publication :

Pierre Lecomte

Responsable éditoriale, rédaction :

Isabelle Guénot, Véronique Imbault, Alice Hausalter

Crédits photos : Adobe Stock / FOTOLIA / IStock / THINKSTOCK / ACTION ENFANCE

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE DONATIONS, LEGS ET ASSURANCES-VIE

COUPON-RÉPONSE À RETOURNER AFFRANCHI À : FONDATION ACTION ENFANCE - 28, RUE DE LISBONNE - 75008 PARIS.

- Je souhaite recevoir votre brochure Donations, legs et assurances-vie, en toute confidentialité
- Je souhaite prendre part à une visite de Village d'Enfants et d'Adolescents
- Je souhaite être appelé(e) par Véronique Imbault, responsable donations, legs et assurances-vie
- Mlle Mme M.

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

E-Mail :@.....

Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Horaire souhaité :

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au siège de notre organisation.

